

orateurs qu'il faut mettre en place certains dispositifs pour nous protéger, même si nous n'avons pas tout à fait le statut de nation, mais il craint d'autre part qu'on exagère dans ce domaine. Il tient à ce qu'on organise la millice et qu'on la tienne en état d'alerte, car en cas de besoin, si tout est mis en jeu, le sort du pays dépendra des corps de volontaires. On a aussi soulevé une autre question. Il s'agit de la codification des lois de faillites des différentes provinces. Au Québec, la loi est surannée et laisse beaucoup à désirer. Non seulement il faut codifier ces lois, mais encore on peut se demander s'il ne faudrait pas les supprimer. Certains sénateurs se sont montrés très enthousiastes au sujet des ressources du Dominion. Mais l'orateur n'ignore pas non plus ses lacunes. La géographie du pays et son climat posent des difficultés. Mais c'est un beau pays où l'industrie prospère et où le

moral du peuple est bon. Il faut veiller à assurer le bonheur de ses habitants dont le nombre pourrait s'accroître énormément. Dans l'ensemble, le discours de Son Excellence lui plaît. Il y a lieu de se féliciter de la paix et de la prospérité qui règnent. Il espère, comme ses collègues, que le Canada continuera de progresser, qu'il s'affirmera et que tout esprit de faction sera mis de côté. (*Bravo, bravo.*)

Le 1^{er} paragraphe, mis aux voix, est adopté, lorsque, sur la motion de l'honorable M. Campbell, l'ensemble des résolutions est adopté.

Une adresse, s'inspirant de ces résolutions, est adoptée et il est ordonné que les sénateurs, membres du cabinet, la présentent à Son Excellence.
